

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES DU

BUDGET PRIMITIF 2022

Pour l'exercice 2022, je vous propose pour les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT d'affecter

- **En opérations réelles 18 355 620 € dont :**

5 664 930 € en charges à caractère général qui comprend les achats de fournitures, eau, l'électricité, chauffage, l'entretien des bâtiments, du matériel, fournitures pour les espaces verts et les activités en direction des personnes âgées, la jeunesse - petite enfance, la culture, le sport, les fêtes, l'environnement, la communication.

10 500 000 € en charges de personnel

1 186 959 € en charges de gestion courante réduite suite au transfert de charges à la CAPH qui a la compétence GEPU depuis janvier 2020, les subventions aux associations, les indemnités des élus ainsi que leur formation.

91 756 € pour les intérêts d'emprunts et les ICNE (intérêts courus non échus)

36 975 € pour les charges exceptionnelles telles que les bourses communales, les gratifications de fin d'année scolaire (livres et tablettes), aide aux étudiants trithois et annulation titre sur exercices antérieurs

625 000 € en contribution au FPIC (fonds de péréquation des communes et intercommunalités) et la participation au redressement fiscal

250 000 € en dépenses imprévues dans l'attente des écritures d'intégration et du début des remboursements estimés à 250 000 €/an sur 20 ans à la CAPH, correspondant à la part communale suite aux travaux réalisés sous délégation de maîtrise d'ouvrage par la Ville.

- **En opérations d'ordre 3 225 932 € dont**

2 974 328 € pour le virement à la section d'investissement

251 604 € pour les amortissements des immobilisations

Pour les RECETTES DE FONCTIONNEMENT je vous propose d'affecter

- **En opérations réelles 20 194 828.24 € dont**

16 135 591 € en impôts et taxes dont 2 545 836 € en fiscalité directe (Taxes foncières bâties, foncières non bâties) avec une revalorisation des bases de 3.5% sur les impôts fonciers pour cette année. La proposition du taux communal de taxes foncières sur les propriétés bâties reste à 30 %, auquel on ajoute le taux départemental suite à la réforme sur la fiscalité directe locale. Le taux départemental est de 19.29 % soit un taux cumulé pour 2022 identique à 2021 de **49.29 %**, 13 099 383 € en dotation de compensation de la CAPH, 129 614 € de GIR (garantie individuelle de ressources), dotation de solidarité communale, l'électricité, et les mutations (ex : changement d'enseignes, achat vente des

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 19/04/2022 pour 360 758€

Application agréée E-legalite.com

1 058 500 € en produits des services (cantine, centres aérés, culture, péri-scolaire, piscine) dont 425 000 € de remboursement par la CAPH pour la mise à disposition du personnel médiathèque et 45 000€ pour les charges de fonctionnement médiathèque par la CAPH également, dont 160 000 € de remboursement de mise à disposition de personnel CCAS, dont 38 500 € de remboursement de mise à disposition de personnel à l'Association ATIS , dont les ouvertures de caveaux par le personnel communal et le remboursement des charges de fonctionnement de la Trésorerie(eau, électricité).

350 000 € en atténuation de charges, ristournes, remboursements d'indemnités journalières pour le personnel (CNP, CPAM) et des remboursements pour les contrats PEC (parcours emploi compétences)

2 570 737 € en dotations et participations, dont 153 400 € pour le FCTVA (fonds de compensation de la tva) sur certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021, dont 86 500 € d'aide de la CAF en direction de la jeunesse, dont 10 400 € d'aide du département pour l'utilisation de la salle des sports Eugène Philippe par le collège, dont 2 266 368 € + 50 069 € d'allocations compensatrices (Taxes foncières locaux industriels, personnes à revenus modestes, DCRTP) et 4 000 € en subvention de l'état pour élections.

62 000 € pour autres produits de gestion courante tels que les revenus des immeubles.

18 000,24 € en produits exceptionnels pour les remboursements des assurances lors d'un accident du travail et remboursements lors de sinistres.

- **Reprendre l'excédent de fonctionnement reporté de**

1 386 723.76 €

Ce qui fait une section de fonctionnement équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à

21 581 552 €

Pour les DEPENSES D'INVESTISSEMENT, je vous propose d'affecter

- **8 726 536.73 € en opérations réelles dont**

1 106 656.24 € de dépenses engagées de l'exercice 2021 non mandatées (reports)

7 015 304.49 € en nouvelles propositions pour les opérations d'équipement : acquisition de matériel, mobilier, informatique pour les différents services communaux, des études, acquisition de terrains bâtis (parcelle pour liaison douce, garages et 12 rue Henri DURRE), des travaux de Bâtiments, les études et début de travaux pour le projet de structure pour la jeunesse/petite enfance, la continuité des travaux de mise en sécurité, PMR et accessibilité, des travaux de trottoirs, de voirie, des aménagements d'espaces verts, réaménagement du parking de l'Etang, aménagement des Hauts Tordoirs, aménagement d'une piste cyclable, la continuité de l'aménagement des rues Jean Jaurès et André GOURDIN. Cette dernière autorisation de programme / crédits de paiement était prévue sur deux exercices (pour mémoire 474 000€ en 2021 et 582 000€ inscrits pour 2022). Une nouvelle AP/CP est prévue en 2022 pour les travaux rue de l'Egalité à raison de 750 000 € en 2022 et 1 000 000 en 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com

604 576 € en opérations financières détaillées ci- après :

- **601 431 €** pour le remboursement des emprunts
 - **1 620 €** pour les cautions des instruments de musique
 - **1 525 €** pour un prêt à l'amélioration de l'habitat d'un agent communal
-
- **Reprendre le déficit d'investissement reporté de
2 423 463.27€**

Pour les RECETTES D'INVESTISSEMENT je vous propose d'affecter

- **20 813 € en recettes d'équipement** qui correspond aux recettes justifiées non encaissées de l'exercice 2021(reports)

- **7 903 255 € en recettes financières dont**

3 509 306.51 € d'excédents de fonctionnement capitalisé (il couvre les reports 2021 (dépenses-recettes) + le déficit d'investissement reporté)

37 533 € inscrit pour une subvention « socle numérique » pour l'achat de tablettes et installation réseau informatique.

841 663.49 € de FCTVA sur l'investissement réalisé en 2021

1 620 € pour les cautions instruments de musique qui s'équilibrent avec la dépense pour les remboursements

8 132 € qui correspondent au remboursement du capital des prêts octroyés aux agents

5 000 € en produits des cessions d'immobilisations (vente de terrains, anciens véhicules HS, garages...)

3 500 000 € qui correspond au recours à l'emprunt

- **3 225 932 € en recettes d'ordre dont**

251 604 € pour les dotations aux amortissements des immobilisations

2 974 328 € de virement de la section de fonctionnement

Ce qui fait une section d'investissement équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à :

11 150 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/04/2022

Application agréée E-legalite.com